

Défis et perspectives pour les femmes rurales au Brésil dans l'optique du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Amanda Barroso Lima, Beatriz Abreu dos Santos et Isadora Cardoso Vasconcelos, PNUD Brésil

Au Brésil, dans le cas de certaines cultures, les petits exploitants agricoles produisent environ 70 pour cent des denrées vendues sur le marché alimentaire ;¹ l'agriculture familiale pourrait ainsi contribuer à réduire la pauvreté et à renforcer la sécurité alimentaire. Les femmes jouent quant à elles un rôle fondamental dans l'agriculture et le développement rural, puisqu'elles représentent 43 pour cent de la main-d'œuvre rurale totale dans les pays en développement (FAO 2015), une proportion qui s'élève à 30 pour cent environ au Brésil (IBGE 2006), et qu'elles consacrent en moyenne 372 heures par an à des activités rurales, contre 368 chez les hommes (FAO 2015).

Dans les pays en développement, un accès plus équitable aux facteurs de production et à l'information pourrait générer une production agricole de 2,5 à 4 pour cent supérieure (*ibid.*). Les femmes y restent pourtant confrontées à des inégalités structurelles, qui recouvrent notamment des infrastructures et des services mauvaise qualité, l'héritage historique des rôles culturels, mais aussi des difficultés telles que la volatilité des marchés, la discrimination institutionnelle, des contraintes de nature intellectuelle et foncière, la vulnérabilité au changement climatique et le manque d'accès aux informations et aux programmes sociaux.

Le manque d'accès à la terre, au crédit et au soutien financier exacerbe la vulnérabilité des femmes à l'instabilité économique, et donc leur exposition aux conséquences du changement climatique en milieu rural. L'accès des femmes à la propriété foncière facilite en revanche leur accès au crédit et aux services de microfinance et favorise donc leur résilience au changement climatique et aux contraintes économiques. La propriété foncière encourage par ailleurs l'action collective, qui peut s'avérer efficace pour constituer un capital social, affronter des difficultés socioéconomiques et combler les disparités entre hommes et femmes.

En vertu de la Constitution fédérale brésilienne, l'octroi du titre de propriété foncière doit obligatoirement se faire au nom des deux époux. L'ordonnance n° 981/2003 de l'INCRA² va dans le même sens ; depuis son application, elle a entraîné une baisse des pratiques de soumission des femmes à l'égard des hommes dans la sphère privée des propriétés rurales. Le programme *Bolsa Família* contribue lui aussi à l'émancipation féminine, dans la mesure où plus de 90 pour cent de ses bénéficiaires sont des femmes.³ Il reste toutefois d'importantes difficultés à surmonter pour parvenir à l'égalité des sexes au Brésil.

Les femmes sont les principales responsables du bien-être au sein des ménages : elles consacrent en effet plus de temps que les hommes à la nutrition, l'éducation et la santé de leurs membres. Des données mondiales révèlent qu'en 2012, les femmes ont consacré en moyenne 202 heures par an aux activités domestiques, contre 52 chez les hommes (FAO, 2015).

En raison de telles inégalités et de leur non-rémunération pour le travail effectué dans la sphère privée, les femmes se trouvent disproportionnellement exposées au changement climatique. Pour combler les disparités entre hommes et femmes et accroître la résilience, il est donc essentiel de reconnaître les aspects structurels qui entravent la participation des femmes au développement local.

Dans l'optique des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), un rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur les femmes rurales (2012) a été consacré aux progrès réalisés en matière d'égalité des genres. Il révèle qu'à l'échelle mondiale, pour tous les indicateurs relatifs aux OMD, la situation des femmes vivant en milieu urbain et des hommes vivant en milieu urbain et rural est meilleure que celle des femmes vivant en milieu rural. Pour remédier à un tel déséquilibre, il convient de mettre à profit



les opportunités offertes par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et par les Objectifs de développement durable (ODD) qui y sont fixés. Les ODD fournissent en effet un cadre essentiel au suivi des changements sociaux favorables à l'égalité des sexes en milieu rural, dans la mesure où ils offrent un potentiel d'intervention et d'action politique en la matière.

Pour assurer le suivi des ODD et des 169 cibles associées, il est également essentiel de mettre au point des indicateurs sensibles à la dimension de genre qui soient ventilés par sexe, appartenance ethnique, revenu et handicap. À cet égard, le suivi des cibles 2.3⁴ et 5.a⁵ doit nécessairement se faire au moyen d'indicateurs présentant le même degré de ventilation⁶ : compte tenu de la nature à la fois intersectorielle et multidimensionnelle des inégalités, des données correctement ventilées permettent d'identifier plus efficacement les populations les plus vulnérables. Ce type de données est également essentiel au processus de conception des politiques, qui pourraient être bien mieux ciblées et adaptées à des contextes sociaux, économiques et démographiques précis.

Une telle stratégie permettrait de combler les inégalités d'accès aux facteurs de production, à la technologie, aux connaissances, aux opportunités économiques et sociales, mais aussi renforcer le rôle des femmes dans l'agriculture et ainsi contribuer à la réalisation de tous les ODD. Il ne sera possible d'y parvenir qu'en adoptant une approche sensible au genre qui permettra d'avoir une vision plus précise de l'impact produit par les politiques publiques sur les hommes et les femmes.

Références :

- FAO. 2015. Enhancing the potential of family farming for poverty reduction and food security. Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. <<http://www.fao.org/3/a-i5120e.pdf>>. Consulté le 14 décembre 2015.
- IBGE. 2006. Recensement des exploitations agricoles de 2006. Rio de Janeiro : Institut brésilien de géographie et de statistique.
- IFAD. 2015. "Telling the stories of rural women through SDG indicators." <<http://ifad-un.blogspot.co.uk/2014/02/telling-stories-of-rural-women-through.html>>. Consulté le 14 décembre 2015.
- Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur les femmes rurales. 2012. Les femmes rurales et les objectifs du Millénaire pour le développement. New York : Nations Unies. <<http://www.un.org/womenwatch/feature/ruralwomen/documents/Fr-Rural-Women-MDGs-web>>. Consulté le 10 mars 2016.

Notes :

1. En 2006, l'agriculture familiale représentait 87 pour cent de la production nationale de manioc, 70 pour cent de la production de haricots, 46 pour cent de la production de maïs et 38 pour cent de la production de café (IBGE 2006).
2. Au Brésil, l'INCRA/MDA a déjà reconnu le droit des couples homosexuels à la propriété foncière conjointe.
3. Voir : <<http://goo.gl/ICJFYI>>.
4. Voir : <<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/hunger/>>.
5. Voir : <<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>>.
6. En mars 2016, le Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux ODD soumettra à la Commission statistique de l'ONU un cadre d'indicateurs destinés à assurer le suivi mondial des cibles fixées par les 17 ODD. Pour de plus amples informations, consulter : <<http://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/>>.

Ce *One Pager* est le fruit d'un partenariat entre l'IPC-IG et le Fonds international de développement agricole (IFAD).